

Starbucks 2016 #redcupcontest Official Rules

1. Eligibility: Starbucks 2016 #redcupcontest (the "Contest") is open only to legal residents of the fifty (50) United States (including District of Columbia) and Canada who are at least eighteen (18) years old at the time of entry ("Entrants"). Employees of Starbucks Corporation, Starbucks Coffee Canada, Inc., HelloWorld, Inc., and any of their parent and affiliate companies as well as the immediate family (spouse, parents, siblings and children) and household members of each such employee are not eligible. The Contest is subject to all applicable federal, state, provincial, municipal, territorial and local laws and regulations and is void where prohibited.

2. Sponsor: Starbucks Corporation, 2401 Utah Ave. S, Seattle, WA 98134, U.S.A. and Starbucks Coffee Canada, Inc., 5140 Yonge St., Suite 1205, Toronto, ON, M2N 6L7, Canada. **Administrator:** HelloWorld, Inc., 3000 Town Center, Suite 2100, Southfield, MI 48075, U.S.A.

3. Agreement to Official Rules: Participation in this Contest constitutes Entrant's full and unconditional agreement to these Official Rules and Sponsor's and Administrator's decisions, which are final and binding in all matters related to this Contest. Winning a prize is contingent upon fulfilling all requirements set forth herein.

4. Timing: The Contest begins on November 19, 2016 at 12:00 a.m. United States Pacific Time ("PT"), ends on December 10, 2016 at 11:59 p.m. PT (the "Contest Period") and consists of three (3) weekly entry periods (each a "Weekly Entry Period") as outlined below.

Weekly Entry Period	Theme	Start Date at 12:00 a.m. PT	End Date at 11:59 p.m. PT
1	RED CUPS + HOME FOR THE HOLIDAYS	November 19, 2016	November 25, 2016
2	RED CUP ADVENTURE	November 26, 2016	December 2, 2016
3	LIGHT UP RED CUPS	December 3, 2016	December 10, 2016

Instagram LLC's servers are the official time-keeping device for this Contest.

5. How to Enter: To participate you must have an Instagram account and it must be public so that your posts are viewable to the Sponsor and its agents. Instagram accounts are free; but subject to its Terms of Service: <http://instagram.com/legal/terms/>. **You will need to use a mobile device and therefore, message and data rates may apply.** Please consult your wireless-service provider regarding its pricing plans.

To submit an entry, take the following steps:

1. During each Weekly Entry Period, take a photo that displays the 2016 Starbucks Red Cup and consistent with the Weekly Entry Period theme as outlined above in the Section 4 table. No purchase is necessary; you can ask a barista for a free Red Cup; and
2. Post the photo on Instagram and include the hashtag #redcupcontest or #concoursegobeletrouge in your photo caption to receive one (1) entry into the applicable Weekly Entry Period.

By posting your photo (referred herein as your "Submission"), you agree that it conforms to the Content Restrictions as defined below and that Sponsor, in its sole discretion, may disqualify you from the Contest if it believes that your Submission fails to conform to the Content Restrictions.

Content Restrictions:

- The Submission must not contain material that violates or infringes another's rights, including but not limited to privacy, publicity or intellectual property rights, or that constitutes copyright infringement;

- Entrant must have permission from all individuals that appear in the Submission (if any) to use their name and/or likeness in the Submission and to grant the rights set forth below. If requested, Entrant must be able to provide such permissions in a form acceptable to Sponsor.
- The Submission must not disparage Sponsor, or any other person or party;
- The Submission must not contain brand names or trademarks other than those owned by Sponsor, which Entrant has a limited license to use to incorporate in his/her Submission in this Contest;
- The Submission must not contain images or artwork (other than the Red Cup) not created by Entrant;
- The Submission must not contain material that is inappropriate, indecent, obscene, hateful, tortious, defamatory, slanderous or libelous;
- The Submission must not contain material that promotes bigotry, racism, hatred or harm against any group or individual or promotes discrimination based on race, gender, religion, nationality, disability, sexual orientation or age; and
- The Submission must not contain material that is unlawful, in violation of or contrary to the laws or regulations in any state where Submission is created.

Limit: Each entrant may upload five (5) Submissions per Weekly Entry Period during the Contest Period. Each Submission must be unique to qualify as an entry. Submissions received from any person or Instagram account in excess of the stated limit will be void. Submissions generated by script, macro or other automated means are void. In the event of a dispute as to any Submission, the authorized account holder of the Instagram account used to register will be deemed to be the Entrant and must comply with these Official Rules. Each Entrant may be required to show proof of being an authorized account holder.

6. Winner Determination: After the Contest Period, a panel of qualified judges determined by Sponsor in its sole discretion will select the three (3) Entrants per Weekly Entry Period (herein "Potential Winners") with the highest-scoring Submissions from among all eligible Submissions received each Weekly Entry Period (Entries will not be considered for any subsequent Weekly Entry Period) based on the following criteria ("Judging Criteria") each weighed equally:

- Beauty;
- Creativity;
- Elegance;
- Artfulness; and
- Individuality

In the event of a tie, the Entrant whose Submission received the highest score for Individuality, as determined by the qualified judges, in their sole discretion, will be deemed an applicable Potential Winner. Sponsor reserves the right to select fewer than three (3) Potential Winners per Weekly Entry Period, if, in its sole discretion, it does not receive a sufficient number of eligible and qualified Submissions.

7. Winner Requirements: Potential Winners will be notified by @Starbucks or @StarbucksCanada through Instagram Direct on or after December 13, 2016. Each Potential Winner will be required to provide his/her full name, valid email address, mailing address and birthdate within two (2) days of the date notice is sent through Instagram Direct, in order to claim the prize. If a potential winner cannot be contacted, fails to provide any the requested information within the required time period, does not comply with these Official Rules, or prize is returned as undeliverable, potential winner forfeits the prize. If a potential winner is disqualified for any reason, the prize may be awarded to a runner-up, if any, in Sponsor's sole discretion. Only three (3) alternate winners may be determined, after which the applicable prize will remain un-awarded.

8. Sponsor's Use of Submissions: For Entrants: Posting a Submission constitutes entrant's consent to give Sponsor a royalty-free, irrevocable, perpetual, non-exclusive license to use, reproduce, modify, publish, create derivative works from, and display such submissions in whole or in part, on a worldwide basis, and to incorporate it into other works, in any form, media or technology now known or later developed, including for promotional or marketing purposes. If requested, Entrant will sign any documentation required for Sponsor or its designees to make use of the non-exclusive rights Entrant is

granting to use the Submission.

For Winners: Without limiting the generality of these Official Rules, each winner shall irrevocably grant, transfer, convey and assign to Sponsor the entirety of the rights in and to the Submission and all renewals and extensions of copyright, and the right to secure copyright registrations thereto in perpetuity including, without limitation, the rights to use the Submission for any and all purposes in any and all media whether now known or hereafter developed, on a worldwide basis, in perpetuity. Each winner accepts and acknowledges that Sponsor shall not be obligated to use the Submission and that Sponsor in its sole discretion shall have the right to refrain from using the Submission. Sponsor shall not incur any liability whatsoever to the extent Sponsor chooses to refrain from any exploitation of its rights hereunder. Each winner will indemnify Sponsor, Released Parties (as defined in Section 10, below) and any licensee of Sponsor against all claims, damages, liabilities, and expenses (including reasonable counsel fees and legal expenses) arising out of any breach of these terms.

9. Prizes: NINE (9) GRAND PRIZES (three (3) awarded per Weekly Entry Period): A \$500 eGift fulfilled as a digital card. Approximate Retail Value: \$500 USD or \$500 CAD (depending on the residency of winner).

This Starbucks Card is subject to each Card's terms and conditions: www.starbucks.com/card/card-terms-and-conditions, <http://www.starbucks.ca/card/manage/starbucks-card-ts-and-cs>, and <http://fr.starbucks.ca/card/manage/starbucks-card-ts-and-cs> as applicable. Prizes are non-transferable and no substitution will be made except as provided herein at the Sponsor's sole discretion. Sponsor reserves the right to substitute the prize for one of equal or greater value if the designated prize should become unavailable for any reason. Winners are responsible for all taxes and fees associated with prize receipt and/or use. Limit: One (1) prize per person. Prizes will be fulfilled 8 – 10 weeks after end of Contest.

10. Release: By receipt of any prize, winners agree to release and hold harmless the Sponsor, Instagram, LLC, Administrator and their respective parent companies, subsidiaries, affiliates, suppliers, distributors, advertising/promotion agencies, and prize suppliers, and each of their respective parent companies and each such company's officers, directors, employees and agents (collectively, the "Released Parties") from and against any claim or cause of action, including, but not limited to, personal injury, death, or damage to or loss of property, arising out of participation in the Contest or receipt or use or misuse of any prize.

11. Publicity: Acceptance of any prize shall constitute and signify each winner's agreement and consent that Sponsor and its designees may use the winner's name, city, state, (and or province) likeness, photo (including Social Account profile photo), Submission and/or prize information in connection with the Contest for promotional, advertising or other purposes, worldwide, in any and all media now known or hereafter devised, including the Internet, without limitation and without further payment, notification, permission or other consideration, except where prohibited by law.

12. General Conditions: Sponsor reserves the right to cancel, suspend and/or modify the Promotion, or any part of it, if any fraud, technical failures or any other factor beyond Sponsor's reasonable control impairs the integrity or proper functioning of the Contest, as determined by Sponsor in its sole discretion and subject to the approval of the Régie des alcools, des courses et des jeux. Sponsor reserves the right in its sole discretion to disqualify any individual it finds to be tampering with the entry process or the operation of the Contest or to be acting in violation of these Official Rules or any other Promotion or in an unsportsmanlike or disruptive manner. Any attempt by any person to deliberately undermine the legitimate operation of the Contest may be a violation of criminal and civil law, and, should such an attempt be made, Sponsor reserves the right to seek damages from any such person to the fullest extent permitted by law. Sponsor's failure to enforce any term of these Official Rules shall not constitute a waiver of that provision

13. Limitations of Liability: Released Parties are not responsible for: (1) any incorrect or inaccurate information, whether caused by entrant, printing, typographical or other errors or by any of the equipment or programming associated with or utilized in the Contest; (2) technical failures of any kind, including, but not limited to malfunctions, interruptions, or disconnections in phone lines or network hardware or software; (3) unauthorized human intervention in any part of the Submission process or the Contest; (4) printing, typographical, technical, computer, network or human error which may occur in the administration of the Contest, the uploading, the processing or judging of Submissions, the announcement of the prizes or in any

Contest-related materials; (5) late, lost, undeliverable, damaged or stolen mail; or (6) any injury or damage to persons or property which may be caused, directly or indirectly, in whole or in part, from Entrant's participation in the Contest or receipt or use or misuse of any prize (including any travel/activity related thereto). Released Parties are not responsible for misdirected or undeliverable Submissions or for any technical problems, malfunctions of computer systems, servers, providers, hardware/software, lost or unavailable network connections or failed, incomplete, garbled or delayed computer transmission or any combination thereof. Released Parties are not responsible for any unauthorized third party use of any Submission.

14. Disputes: Except where prohibited, Entrant agrees that: (1) any and all disputes, claims and causes of action arising out of or connected with this Promotion or any prize awarded shall be resolved individually, without resort to any form of class action, and exclusively by the United States District Court for the Western District of Washington or the appropriate Washington state court located in King County, Washington; (2) any and all claims, judgments and awards shall be limited to actual out-of-pocket costs incurred, including costs associated with entering this Promotion, but in no event attorneys' fees; and (3) under no circumstances will Entrant be permitted to obtain awards for, and Entrant hereby waives all rights to claim, indirect, punitive, incidental and consequential damages and any other damages, other than for actual out-of-pocket expenses, and any and all rights to have damages multiplied or otherwise increased. All issues and questions concerning the construction, validity, interpretation and enforceability of these Official Rules, or the rights and obligations of the Entrant and Sponsor in connection with the Promotion, shall be governed by, and construed in accordance with, the laws of the State of Washington, without giving effect to any choice of law or conflict of law rules (whether of the State of Washington or any other jurisdiction), which would cause the application of the laws of any jurisdiction other than the State of Washington. For Residents of Quebec Only: Any litigation respecting the conduct or organization of a publicity contest may be submitted to the Régie des alcools, des courses et des jeux for a ruling. Any litigation respecting the awarding of a prize may be submitted to the Régie only for the purpose of helping the parties reach a settlement

15. Entrant's Personal Information: Information collected from entrant is subject to Sponsor's Privacy Policy <http://www.starbucks.com/about-us/company-information/online-policies/privacy-policy> and to Administrator's Privacy Policy <http://www.helloworld.com/privacy-policy>.

16. Winner List: For a winner list, <http://bit.ly/2fhqXP2>. The winner list will be posted after winner confirmation is complete.

© 2016 HelloWorld, Inc. All rights reserved.

This promotion is in no way sponsored, endorsed or administered by, or associated with Instagram, LLC.

Le #concoursgobeletrouge Starbucks 2016

Règlement officiel

1. Admissibilité : Le #concoursgobeletrouge Starbucks 2016 (le « Concours ») est offert seulement aux résidents autorisés des cinquante (50) États des États-Unis (y compris le District de Columbia) et du Canada qui sont âgés d'au moins dix-huit (18) ans au moment de l'inscription (les « Participants »). Les employés de Starbucks Corporation, de Starbucks Coffee Canada, Inc., d>HelloWorld, Inc. et de toutes leurs sociétés mères et affiliées, ainsi que les membres de la famille immédiate (conjoint, parents, frères/sœurs et enfants) et les membres du ménage de ces employés n'ont pas le droit de participer. Le Concours est assujéti à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux, municipaux, locaux et d'États applicables et est nul là où la loi l'interdit.

2. Commanditaire : Starbucks Corporation, 2401 Utah Ave. S, Seattle, WA 98134, É.-U. et Starbucks Coffee Canada, Inc., 5140 Yonge St., bureau 1205, Toronto, ON, M2N 6L7, Canada. **Administrateur:** HelloWorld, Inc., 3000 Town Center, Suite 2100, Southfield, MI 48075, U.S.A.

3. Acceptation du Règlement officiel : En s'inscrivant au Concours, le Participant accepte pleinement et inconditionnellement le Règlement officiel et les décisions du Commanditaire et de l'Administrateur, qui sont sans appel et exécutoires à tous égards pour le Concours. L'obtention d'un prix est soumise à la satisfaction de toutes les exigences énumérées aux présentes.

4. Période : Le Concours commence le 19 novembre 2016 à minuit, heure du Pacifique (« HP »), et se termine le 10 décembre 2016 à 23 h 59 HP (la « Période du concours »). Il comprend trois (3) périodes de participation hebdomadaires (désignées individuellement comme « Période de participation hebdomadaire ») décrites ci-dessous.

Période de participation hebdomadaire	Thème	Date de début à minuit, HP	Date de fin à 23 h 59, HP
1	GOBLETS ROUGES + À LA MAISON POUR LES FÊTES	19/11/16	25 novembre 2016
2	AVENTURE GOBELET ROUGE	26 novembre 2016	2 décembre 2016
3	GOBELETS ROUGES ILLUMINÉS	3 décembre 2016	10 décembre 2016

L'ordinateur d'Instagram LLC sera l'appareil officiel de mesure du temps pour ce Concours.

5. Comment participer : Pour que votre participation soit admissible, vous devez posséder un compte Instagram et votre profil Instagram doit être réglé à « public » afin que le Commanditaire et ses agents puissent le voir. La création d'un compte Instagram est gratuite, mais assujéti aux conditions d'utilisation d'Instagram : <http://instagram.com/legal/terms/>. ***Vous devez vous servir d'un appareil mobile et par conséquent, des frais de messagerie et de données peuvent s'appliquer.*** Veuillez consulter votre fournisseur de service cellulaire pour connaître ses tarifs et forfaits.

Pour soumettre votre participation, veuillez suivre les étapes suivantes :

- Pendant chaque Période de participation hebdomadaire, prenez une photo qui présente le gobelet rouge Starbucks de 2016, respectant le thème de la Période de participation hebdomadaire décrit ci-dessus, dans le tableau de la section 4. Aucun achat n'est nécessaire; vous pouvez demander un gobelet rouge gratuit à un barista; et
- Publiez la photo sur Instagram et incluez le hashtag **#redcupcontest** ou **#concoursgobeletrouge** dans la légende de votre photo pour recevoir une (1) participation à la Période de participation hebdomadaire applicable.

En affichant votre photo (désignée aux présentes comme votre « Soumission », vous convenez qu'elle est conforme aux lignes directrices et restrictions décrites ci-dessous et que le Commanditaire, à son entière discrétion, peut vous disqualifier du Concours s'il s'avère que votre Soumission n'est pas conforme aux restrictions relatives au contenu.

Restrictions relatives au contenu :

- La Soumission ne doit pas contenir d'éléments qui violent ou enfreignent les droits des autres, y compris, mais sans s'y limiter, la vie privée, les droits intellectuels ou de publicité ou qui constitue une infraction aux droits d'auteur;
- Les participants doivent avoir obtenu la permission d'utiliser les noms et ressemblances de toutes les personnes reconnaissables dans la Soumission (le cas échéant) et d'accorder les droits stipulés ci-après. Sur demande, les Participants doivent fournir la preuve de telles permissions dans un format acceptable par le Commanditaire;
- La Soumission ne doit pas dénigrer le commanditaire ou toute autre personne ou partie;
- La Soumission ne doit pas inclure de nom de marque ou de marque de commerce autres que celles du Commanditaire, pour lesquelles le Participant dispose d'une licence limitée d'utilisation pour l'incorporer dans sa Soumission et participer à ce Concours;
- La Soumission ne peut inclure aucun matériel (autre que le gobelet rouge) qui n'est pas créé par le Participant;
- La Soumission ne doit pas présenter de contenu inapproprié, indécent, obscène, haineux, délictueux, diffamatoire ou calomnieux;
- La Soumission ne doit pas contenir de texte faisant l'apologie de l'intolérance, du racisme, de la haine ou d'une volonté de nuire envers un groupe ou un individu ou faisant l'apologie de la discrimination fondée sur l'ethnie, le genre, la religion, la nationalité, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'âge; et
- La Soumission ne doit pas contenir d'éléments illégaux, en violation ou contraires aux lois ou aux réglementations des juridictions où la Soumission est créée.

Limite : Pendant la Période du Concours, chaque participant peut télécharger cinq (5) Soumissions par Période de participation hebdomadaire. Pour être admissible en tant que participation, chaque Soumission doit être unique. Les Soumissions reçues de tout participant ou compte Instagram qui excéderont la limite stipulée aux présentes seront déclarées inadmissibles. Les Soumissions produites par script, macrocommande ou tout autre moyen automatique sont interdites et seront déclarées inadmissibles. Si une Soumission est cause de litige, le titulaire autorisé du compte Instagram utilisé au moment de l'inscription sera considéré comme le Participant au Concours et devra respecter toutes les modalités du présent Règlement officiel. Chaque Participant peut être tenu de présenter une preuve d'identification attestant qu'il est le titulaire autorisé du compte.

6. Désignation du gagnant : Après la Période du Concours, un groupe de juges compétents déterminé par le Commanditaire à son entière discrétion choisira, pour chaque Période de participation hebdomadaire, trois (3) Participants (ci-après désignés comme les « Gagnants potentiels ») ayant reçu pour leur Soumission la note globale la plus élevée parmi toutes les Soumissions admissibles reçues pour chaque Période de participation hebdomadaire (les Soumissions ne seront pas utilisées pour toute Période de participation hebdomadaire subséquente), d'après les critères de sélection (« Critères de sélection ») qui suivent, chacun étant pondéré également :

- Beauté;
- Créativité;
- Élégance;
- Ingéniosité; et
- Individualité

En cas d'égalité, le Participant dont la Soumission aura reçu la meilleure note dans la catégorie Individualité, telle que déterminée par le groupe de juges compétents à leur seule discrétion, sera reconnu comme un Gagnant potentiel admissible. Le Commanditaire se réserve le droit de choisir moins de trois (3) Gagnants potentiels par Période de participation hebdomadaire s'il estime, à sa seule discrétion, qu'un nombre insuffisant de participations admissibles et qualifiées a été reçu.

7. Exigences imposées au gagnant : Les gagnants potentiels seront avisés par @Starbucks ou @StarbucksCanada par l'entremise d'Instagram Direct, le 13 décembre 2016 ou plus tard. Pour réclamer son prix, chaque Gagnant potentiel devra fournir son nom complet, son adresse de courriel valide, l'adresse de son domicile et sa date de naissance dans les deux (2) jours suivant l'envoi de la notification par Instagram Direct. Si le gagnant potentiel d'un prix ne peut être joint, s'il ne fournit pas tous les renseignements demandés dans les délais stipulés, s'il ne respecte pas ce Règlement officiel ou si le prix fait l'objet d'un retour pour défaut de livraison, le Gagnant potentiel perdra son prix. Dans le cas où le Gagnant potentiel est disqualifié pour une raison quelconque, le prix pourrait être remis à un finaliste, le cas échéant, à la seule discrétion du Commanditaire. Seulement trois (3) Gagnants potentiels supplémentaires pourront être désignés, après quoi le prix applicable ne sera pas accordé.

8. Utilisation des Soumissions par le Commanditaire : Pour les participants : L'envoi d'une Soumission constitue le consentement du participant à donner au Commanditaire une licence libre de droits, irrévocable, perpétuelle et non exclusive d'utiliser, reproduire, modifier, publier, créer des œuvres dérivées à partir de celle-ci, montrer cette Soumission partiellement ou totalement, et ce, dans le monde entier, et d'incorporer la Soumission à d'autres travaux, sous quelque forme que ce soit (ou à l'aide de toute technologie ou sur tout support connu aujourd'hui ou développé à l'avenir), notamment à des fins de marketing ou de promotion. Sur demande, le Participant signera toute documentation nécessaire qui pourrait être demandée par le Commanditaire ou ses agents pour pouvoir utiliser les droits non exclusifs que le Participant accorde pour pouvoir utiliser la Soumission.

Pour les Gagnants : Sans limiter la généralité de ce Règlement officiel, tous les Gagnants du Concours doivent irrévocablement concéder, transférer, transmettre et céder au Commanditaire l'intégralité des droits dans la Soumission et tous les renouvellements et extensions de droits d'auteurs et vers l'ensemble de ceux-ci, et le droit de sécuriser les enregistrements de droits d'auteur en cela à perpétuité y compris, mais sans limitation, les droits d'utiliser la Soumission pour toutes les fins sur tous les supports connus ou développés à l'avenir, dans le monde entier, à perpétuité. Chaque Gagnant accepte et reconnaît que le Commanditaire n'est en aucun cas obligé d'utiliser la Soumission et que celui-ci, à son entière discrétion, aura le droit de s'abstenir d'utiliser la Soumission. Le Commanditaire ne sera tenu pour responsable, à quelque titre que ce soit, dès lors que le Commanditaire choisit de s'abstenir de la jouissance de ses droits aux termes des présentes. Le Gagnant indemniserá le Commanditaire, les Renonciataires (comme défini dans la section 10, ci-dessous) et les concessionnaires du Commanditaire pour toutes les réclamations, les dommages-intérêts, les responsabilités et les dépenses (incluant les frais judiciaires et autres honoraires d'avocat et frais juridiques raisonnables) découlant de toute violation de ces modalités.

9. Prix : NEUF (9) GRANDS PRIX (trois [3] par Période de participation hebdomadaire) : Une carte-cadeau électronique de 500 \$, remise sous forme de carte numérique. Valeur au détail approximative : 500 \$ CAN ou 500 \$ US (selon le pays de résidence du Gagnant)

Cette carte Starbucks est assujettie aux modalités de chaque carte : www.starbucks.com/card/card-terms-and-conditions, <http://www.starbucks.ca/card/manage/starbucks-card-ts-and-cs>, et <http://fr.starbucks.ca/card/manage/starbucks-card-ts-and-cs> le cas échéant. Les prix sont non transférables et aucune substitution ne sera effectuée sauf si prévu dans le présent document et à la seule discrétion du Commanditaire. Ce dernier se réserve le droit de remplacer le prix énuméré par un autre prix de valeur égale ou supérieure si le prix spécifié devient non disponible pour une raison quelconque. Les gagnants doivent assumer toutes les taxes et tous les frais associés à la réception ou à l'utilisation du prix. Limite : Un (1) prix par personne. Les prix seront remis de 8 à 10 semaines après la fin du Concours.

10. Exonération de responsabilité : En acceptant un prix, les gagnants consentent à libérer de toute responsabilité le Commanditaire, Instagram LLC, l'Administrateur, ainsi que leurs filiales respectives, leurs sociétés affiliées, leurs fournisseurs, leurs distributeurs, leurs agences de publicité et de promotion et leurs fournisseurs de prix, chacune de leurs sociétés mères respectives, de même que les responsables, les directeurs, les employés et les agents de ces entreprises (désignés collectivement comme les « Renonciataires »), et de renoncer à toute réclamation ou cause d'action relative, mais sans s'y limiter, à des blessures corporelles, à un décès, à des dommages matériels ou à une perte de propriété découlant de la participation au Concours ou de la réception, de l'utilisation ou de l'usage abusif de tout prix.

11. Publicité : L'acceptation de n'importe quel prix constituera et signifiera l'accord et le consentement de chaque gagnant que le Commanditaire et ses mandataires peuvent utiliser son nom, ville, province et/ou État de résidence, ressemblance, photo (incluant la photo de son profil sur les médias sociaux), sa Soumission ou les informations sur son prix en lien avec le Concours à des fins de publicité ou de promotion partout dans le monde, à perpétuité et dans tous les médias connus actuellement et conçus à l'avenir, sans limitation ni d'autre paiement ou considération, sauf là où la loi l'interdit.

12. Conditions générales : Le Commanditaire se réserve le droit d'annuler, de suspendre et/ou de modifier le Concours, ou toute partie de celui-ci, si une fraude, une défaillance technique ou tout autre facteur hors du contrôle raisonnable du Commanditaire nuit à l'intégrité ou au fonctionnement du Concours, tel qu'il a été déterminé par le Commanditaire à sa seule discrétion, cette décision étant assujettie à l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qui tente de trafiquer la procédure d'inscription ou le fonctionnement du Concours, qui viole son Règlement officiel ou celui de toute autre promotion, ou qui agit de manière déloyale ou adopte un comportement perturbateur. Il est établi que toute personne qui tente délibérément de porter atteinte au bon fonctionnement du Concours transgresse les lois civiles et criminelles. Si une telle tentative est décelée, le Commanditaire se réserve le droit de réclamer des dommages aux personnes concernées, dans toute la mesure permise par la loi. Le manquement du Commanditaire à l'application d'une quelconque modalité du présent Règlement officiel ne constitue pas une renonciation à ladite disposition.

13. Limites de responsabilité : Les Parties exonérées ne sont pas responsables des éléments suivants : (1) tout renseignement erroné ou imprécis fourni par le participant, toute erreur d'impression, typographique ou autre erreur attribuable à l'équipement ou à des programmes utilisés pendant le Concours; (2) les défaillances techniques de tout genre, y compris, sans s'y limiter, les défauts, les interruptions ou les déconnexions de lignes téléphoniques, du matériel ou de logiciels de réseau; (3) toute intervention humaine non autorisée affectant tout élément de la procédure de soumission ou du Concours; (4) les erreurs d'impression, typographiques, techniques, informatiques, de réseau ou les erreurs humaines qui peuvent survenir dans l'administration du Concours ou dans le téléchargement, le traitement ou l'évaluation des Soumissions par les juges, l'annonce des prix ou tout autre problème lié aux matériaux du Concours; (5) le courrier en retard, perdu, non livré, endommagé ou volé; (6) toute blessure ou tout dommage physique ou matériel qui peuvent découler, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, de la participation au Concours ou de la réception, de l'utilisation ou de l'usage abusif d'un prix (incluant toute activité ou voyage qui s'y rapporte). Les Parties exonérées ne peuvent pas être tenues responsables des Soumissions égarées ou non distribuables, de tout problème technique, de toute défaillance de systèmes informatiques, de serveurs, de fournisseurs, de logiciels ou de matériels, de toute connexion réseau perdue ou indisponible, de toute transmission informatique échouée, incomplète, brouillée ou retardée, ou de toute combinaison de ceux-ci. Les Renonciataires ne pourront être tenus responsables de toute utilisation non autorisée par des tiers de toute Soumission reçue.

14. Litiges : Sauf là où la loi l'interdit, le Participant consent à ceci : (1) tous les litiges, toutes les réclamations et toutes les causes d'action découlant de ce Concours ou d'un prix remporté ou liés à ces éléments doivent être résolus individuellement sans faire appel à toute forme de recours collectif, et traités exclusivement par le Tribunal fédéral de première instance dans le District de l'Ouest (Western District) de Washington (Division du Sud) ou par la cour de l'État de Washington appropriée, située dans le King County, dans l'État de Washington (É.-U.); (2) toutes les réclamations, tous les jugements et tous les montants adjugés doivent se limiter aux frais remboursables encourus, y compris les frais liés à l'inscription à ce Concours (cette disposition ne s'applique pas aux frais d'avocat), et (3) il renonce par les présentes au droit de réclamer des dommages indirects, punitifs et accessoires ainsi que tout autre dommage sauf les coûts déboursés, et à tous les droits de multiplier les dommages ou de les augmenter de toute autre manière; il ne lui sera permis sous aucun prétexte d'obtenir compensation pour ces dommages. Toutes les questions concernant la constitution, la validité, l'interprétation et la portée du présent Règlement officiel, ainsi que les droits et les obligations du Participant et du Commanditaire qui sont liés au Concours, doivent être régis et établis conformément aux lois de l'État de Washington (É.-U.), sans donner effet à des lois ou à des conflits de lois (dans l'État de Washington ou dans toute autre sphère de compétence) qui aboutiraient à l'application des lois d'une sphère de compétence autre que celle de l'État de Washington. Pour les résidents du Québec seulement : Tout litige sur le déroulement ou l'organisation d'un concours

publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux, qui prendra une décision en conséquence. Tout litige concernant l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie aux seules fins d'aider les parties concernées d'en arriver à un règlement.

15. Renseignements personnels du participant : Les renseignements fournis par les participants sont assujettis à la politique de confidentialité du Commanditaire <http://www.starbucks.com/about-us/company-information/online-policies/privacy-policy> et à la politique de confidentialité de l'Administrateur <http://www.helloworld.com/privacy-policy>.

16. Liste des gagnants : Pour connaître la liste des gagnants, consultez le site <http://bit.ly/2fhqXP2>. La liste des gagnants sera publiée une fois que les gagnants auront été confirmés.

© 2016 HelloWorld Inc. Tous droits réservés.

Ce Concours n'est en aucun cas commandité, cautionné ou administré par Instagram, LLC.